

# DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

## Séance du 17 juin 2024

> **Pôle de Buchy** > Siège social  
252, route de Rouen, 76750 BUCHY

Nombre de Conseillers : **25**

En exercice : **25**

Présents : **21**

Pouvoirs : **1**

Absents : **4**

Nombre de votants : **22**

Numéro  
**B2024-06-17-045**

Point de l'ordre du jour  
**3**

Objet  
**Mobilité  
Convention et modalités  
financières avec  
Blablacar Daily pour 2024  
– Signature –  
Autorisation.**

Date de convocation  
**10 juin 2024**

Affichage de la convocation  
**10 juin 2024**

Rapporteur  
**Monsieur HERBET**

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 juin à 17h00, se sont réunis à la Mairie de Quincampoix, sous la présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Patrice BONHOMME** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### Membres présents :

M. NAVE Alain, Mme FOURNEAUX Béatrice, M. BOUTET Jean-Jacques, M. PICARD Philippe, Mme DURAMÉ Delphine, M. GUTIERREZ Denis, M. CAJOT, Mme THIERRY Nathalie, M. LEMETAIS Dany, M. OCTAU Nicolas, M. LEGER Bruno, M. BRUNET Bernard, M. GOSSE Emmanuel, M. POISSANT Christian, M. BONHOMME Patrice, M. SAGOT Pascal, M. LESELLIER Paul, M. HERBET Éric, M. CARPENTIER Jean-Pierre, M. DELNOTT François, M. MOLMY Georges

### Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. AGUADO Anthony a donné pouvoir à M. BOUTET Jean-Jacques

### Membre absents excusés :

M. VALLEE Serge, M. VINCENT Philippe, M. ALIX Dominique

Monsieur le Président, en l'absence de Monsieur Anthony AGUADO (Vice-Président en charge de la Mobilité), rappelle que le covoiturage a connu un franc succès sur le territoire d'Inter Caux Vexin au cours de l'année 2023.

86 805 trajets ont été réalisés durant l'année. La collectivité a versé des incitations financières pour les covoitureurs à la hauteur de 199 976€ en 2023. Afin de poursuivre cette dynamique et pérenniser cette pratique de mobilité durable, il est proposé de renouveler le partenariat avec Blablacar Daily (ex-Klaxit) pour l'année 2024.

La CCICV verse des incitations financières aux conducteurs et aux passagers d'un covoiturage. En 2024, le montant de l'incitation financière versée aux covoitureurs est de 200 000€ pour la collectivité, répartis comme suivant :

	Trajet de 2 à 15 km	Trajet de 15 à 30 km	Trajet au-delà de 30km
Gain conducteur	1,50€ par passager transporté	1,50€ par passager transporté + 0.10€/km au-delà de 15km et par passager transporté	3€ par passager transporté
Incitation de la collectivité	1,50€ par passager transporté	1,50€ par passager transporté + 0,10€/km au-delà de 15km et par passager transporté	3€ par passager transporté
Reste à charge pour le passager	0€	0€	0€

L'opération d'incitation financière est éligible aux subventions de l'État dans le cadre du Fond Vert et du plan de covoiturage. Le taux de financement maximum est de 50% du montant total de l'opération, soit 100.000€.

**Vu :**

- ✓ L'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016, portant création de la Communauté de communes Inter Caux Vexin ;
- ✓ L'arrêté préfectoral en date du 8 mars 2019 et son annexe modifiant les statuts de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin ;
- ✓ La délibération 2020-09-14-053 relative aux délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire, en date du 14 septembre 2020 ;
- ✓ Le projet de convention avec Blablacar Daily ;

## Délibération

Après en avoir débattu, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoiturages pour un montant de 200 000 € TTC ;
- D'engager tout acte en découlant ;
- D'imputer les dépenses correspondantes du service « Mobilité » article 611 du BP 2024.

Nombre de votants	22
Votes pour	22
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,  
Le Président de la Communauté,



ERIC HERBET



Le Secrétaire de séance



Patrice BONHOMME